

Tableau de bord

l'emploi des personnes handicapées
en Franche-Comté

2006



Centre de développement
des ressources pour l'emploi

L'emploi en milieu ordinaire de travail*

Sources : DRTEFP - DOETH 2004 - données provisoires

Salariés des établissements assujettis

Salariés bénéficiaires

Dont	personnes reconnues Cotorep de catégorie A	1 160	- 0,4 %
	personnes reconnues Cotorep de catégorie B	2 471	+ 0,8 %
	personnes reconnues Cotorep de catégorie C	647	+ 3,5 %
	autres bénéficiaires	1 234	- 6,9 %

Part des femmes

31,6 %

Embauches réalisées dans l'année

254

- 3,4 %

Taux d'emploi direct**

5,34 %

+ 0,06 point

* du secteur privé assujetti à la loi du 10 juillet 1987

** il s'agit d'un indicateur caractérisant l'emploi direct de bénéficiaires au sein de l'établissement en tenant compte de leur niveau d'employabilité

année 2004

évolution 03-04

147 065

- 0,6 %

5 512

- 1,0 %

1 160

- 0,4 %

2 471

+ 0,8 %

647

+ 3,5 %

1 234

- 6,9 %

Les établissements assujettis à la loi de 1987

Sources : DRTEFP - DOETH 2004 - données provisoires

Établissements assujettis

employant au moins un **bénéficiaire**
utilisant la **sous-traitance**
ayant un **accord**
ayant **contribué à l'Agefiph**
n'employant **aucun TH**

1 574

+ 0,2 %

1 110

- 2,7 %

396

- 10,2 %

100

+ 6,4 %

764

- 0,5 %

464

+ 8,2 %

année 2004

évolution 03-04

L'emploi en milieu protégé de travail

Sources : DRASS - DRTEFP - Cotorep

Établissements de travail protégé

Dont ESAT
Entreprises adaptées*

41

0,0 %

29

+ 3,6 %

12

- 7,7 %

Personnes handicapées accueillies

Dont ESAT
Entreprises adaptées

2 819

+ 0,5 %

2 259

+ 0,8 %

560

- 0,9 %

Orientations en milieu protégé** prononcées par les Cotorep

Dont en ESAT
Entreprises adaptées
autres cas

1 158

- 0,8 %

795

- 4,8 %

188

- 1,6 %

175

- 29,7 %

* il y a 8 entreprises adaptées réparties sur le territoire en 12 établissements

** y compris les orientations à temps partiel, les essais et maintiens

au 31-12-2005

évolution 04-05

Les demandeurs d'emploi*

Sources : Ministère du travail - ANPE - Agefiph

Entrées et sorties des personnes handicapées

Entrées en cumul annuel	5 054	+ 4,6 %
Sorties en cumul annuel	5 624	+ 2,6 %

Demandeurs d'emploi en fin de mois handicapés

% dans l'ensemble des defm	4 831	+ 4,1 %
----------------------------	-------	---------

Chômeurs de longue durée handicapés

% dans l'ensemble des CLD	2 247	+ 0,9 %
---------------------------	-------	---------

DEFM handicapés de moins de 26 ans

% dans l'ensemble des defm de - 26 ans	260	+ 0,8 %
--	-----	---------

DEFM handicapés de 50 ans et plus

% dans l'ensemble des defm de 50 ans et +	1 556	+ 2,8 %
---	-------	---------

DEFM handicapés de niveau de formation supérieur ou égal au bac

% dans l'ensemble des defm de formation bac ou +	672	+ 7,0 %
--	-----	---------

*Il s'agit des demandeurs d'emploi handicapés de catégories 1+2+3, c'est-à-dire des personnes immédiatement disponibles, recherchant un emploi à temps plein, à temps partiel ou temporaire.

au 31-12-2005

évolution 04-05

La formation professionnelle continue

Sources : CNASEA - DRTEFP - Conseil régional - Agefiph

Les stagiaires rémunérés au cours de l'année

Stagiaires rémunérés par le Conseil régional	604	+ 52,1 %
dont en formation préqualifiante	327	+ 113,7 %
dont en formation qualifiante	182	+ 1,7 %
dont en SIFA	95	+ 46,2 %

Sorties de l'ANPE pour entrées en formation

(cumul du 01-01 au 31-12 catégories 1+2+3)	815	- 4,5 %
dont dans le cadre d'une ARE	300	+ 4,2 %

année 2005

évolution 04-05

L'insertion

Sources : Agefiph - DRTEFP - Cap Emploi - PDITH - Conseil régional

Contrats aidés

Personnes rémunérées au cours de l'année		
en Contrat d'accompagnement dans l'emploi*	265	
en Contrat initiative emploi*	171	
en Contrat d'avenir*	13	

Sorties de l'ANPE pour reprises d'emploi

(cumul du 01-01 au 31-12 catégories 1+2+3)

872 - 9,1%

Placements

réalisés par le réseau Cap emploi
dont CDI

831 - 14,9 %
114 - 30,5 %

Personnes concernées

507 - 19,7 %

Contrats primés par l'Agefiph

333 - 19,4 %

* contrats créés au cours de l'année 2005

année 2005

évolution 04-05

L'Agefiph : financements et bénéficiaires

Source : Agefiph

Financements (M d'euros)

Collecte de l'exercice	4,5	+ 2,3 %
Engagements :	5,8	- 10,8 %
mesures pour l'insertion	4,1	- 10,9 %
primes pour l'insertion	0,7	- 22,2 %
garanties de ressources TH	1,0	0,0 %

Bénéficiaires*

TH insérés ou maintenus (y compris GRTH)	1 662	- 3,8 %
TH orientés ou formés	1 424	- 27,0 %
TH bénéficiaires d'une aide spécifique	225	- 27,9 %
Bénéficiaires d'un premier entretien PAP/ND réalisé par Cap emploi	1 058	- 0,3 %

* y compris les personnes ayant pu bénéficier de plusieurs actions sur l'année de référence

année 2005

évolution 04-05

La Cotorep : reconnaissance et orientation

Source : Cotorep

Reconnaitances de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Décisions de RQTH prononcées	5 796	- 3,9 %
Dont de catégorie A	1 040	- 7,4 %
de catégorie B	3 153	- 1,4 %
de catégorie C	904	- 3,5 %
autres cas (refus, inaptitude, sans suite)	699	- 9,5 %

Part des premières demandes 50,0 %

Orientations professionnelles (ORP)

Décisions d'orientations prononcées	3 599	- 3,8 %
Dont en milieu ordinaire	1 042	- 0,6 %
en milieu protégé	1 065	- 8,0 %
en formation spécialisée	399	- 3,2 %
autres cas (refus, actions spécifiques, sans suite)	1 057	- 5,9 %

Part des premières demandes 47,4 %

au 31-12-2005

évolution 04-05

Les jeunes

Sources : DRASS - Ministère de l'éducation nationale - Université

Jeunes en établissement du secteur médico-éducatif

Structures	54	+ 1,8 %
Capacité d'accueil : nombre de places	2 552	- 0,8 %

Jeunes de + 16 ans en établissement* année 2001 évolution 98-01 - 30,4 %

Jeunes de + 16 ans ayant quitté un établissement* 246 - 12,1 %

Étudiants handicapés et/ou en difficultés à l'université rentrée 05-06 évolution 04-05 + 35,3 %

* selon la dernière enquête sociale de la DRASS

La loi du 10 juillet 1987

La loi du 10 juillet 1987 fixe à tout établissement d'au moins 20 salariés une obligation d'emploi de personnes handicapées (6 % de l'effectif total).

Sont bénéficiaires de la loi :

- les travailleurs reconnus handicapés par la Cotorep
- les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant une incapacité partielle permanente d'au moins 10 %
- les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que cette invalidité réduise des deux tiers leur capacité de travail ou de gain
- les mutilés de guerre, titulaires d'une pension militaire d'invalidité et assimilés

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi s'est ouverte à deux nouvelles catégories de personnes :

- les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés
- les titulaires d'une carte d'invalidité.

Pour s'en acquitter, quatre modalités peuvent se compléter :

- l'emploi direct des bénéficiaires
- la conclusion de contrats de sous-traitance, de fournitures ou de prestations de services avec des structures de travail protégé (dans la limite de la moitié du quota)
- la mise en œuvre d'un accord de branche, d'entreprise ou d'établissement concernant l'emploi des personnes handicapées
- le versement d'une contribution annuelle à l'Agefiph

Lexique

AGEFIPH	Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées Issue de la loi de 87, elle a pour objectif d'accroître les moyens consacrés à l'insertion des handicapés en milieu ordinaire de travail
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
AP	Atelier Protégé
ARE	Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi
ASSEDIC	Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce
CAT	Centre d'Aide par le Travail
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CLD	Chômeur de Longue Durée
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CIE	Contrat Initiative Emploi
CNASEA	Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
COTOREP	Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDTEFP	Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DEFM	Demandeur d'Emploi en Fin de Mois
DRASS	Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
DRTEFP	Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
EA	Entreprise Adaptée
ESAT	Établissement et Service d'Aide par le Travail
GRTH	Garantie de Ressources des Travailleurs Handicapés
PAP/ND	Programme d'Action Personnalisée pour un Nouveau Départ
PDITH	Programme Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
TH	Travailleur Handicapé
SIFA	Stage Individualisé de Formation par Alternance

